



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Montescot  
Dépt. des Pyrénées-Orientales

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 Mars 2011

L'an deux mille onze, le trois mars à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire.

*Présents* : Mmes HUMBERT, ALBERNY, M GRATACOS, Mme DARDENNE, MM. CLARIMON, FERNANDEZ, GIMENEZ, HUESCA, LECOINTE, RAMIA, MMES MATHEU, HUGUEN-RIGAILL, PERARNAUD, VILLARD.

*Absents excusés* : Mme BENEZET procuration à Mme HUMBERT, Mme MAZODIER procuration à Mme DARDENNE

*Secrétaire* : Mme HUMBERT

*Date de la convocation* : 25 février 2011

### I/ AFFAIRES GENERALES

- **ELECTION DU PREMIER ADJOINT**  
Délibération N° 2011/010

**Monsieur le Maire** fait part au Conseil Municipal de la démission de Monsieur Louis SALA de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint et de conseiller municipal.

Il indique à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau 1<sup>er</sup> adjoint.

Monsieur le Maire fait appel à candidature parmi les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Robert CLARIMON étant candidat, Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-4, L. 2122-7, L.2122-8 et L. 2122-5 du Code Général des Collectivités

Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	17
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimé :	17
Majorité absolue :	9

A obtenu :

Monsieur CLARIMON Robert, dix-sept voix : 17

Monsieur CLARIMON Robert ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et a été immédiatement installé.

- **DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDEL**  
**Délibération N° 2011/011**

**Le Maire** expose à l'assemblée que la commune a l'intention de procéder à des travaux d'éclairage public dans différentes rues du village :

- Avenue Paul Valéry
- Rue François Villon
- Rue Charles Baudelaire
- Rue Victor Hugo

Il signale qu'à ce titre le SYDEL peut apporter une aide financière à la commune à hauteur de 25 % du montant des travaux.

L'évaluation des travaux s'élève à 30 500.00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exposé de son Président
- **DECIDE** de demander une subvention au SYDEL

- **DIAGNOSTIC ROSSIGNOL : DEMANDE DE SUBVENTION ADEME**  
**Délibération N° 2011/012**

**Le Maire** expose au Conseil Municipal que dans le contexte de la loi de programme N° 2005-751 du 13 juillet 2005 « fixant les orientations de la politique énergétique » dite Loi Pope Fixant un objectif national d'économies, et du Grenelle 2 sur l'environnement, la collectivité doit avoir un engagement actif sur le territoire de la commune et notamment en matière d'éclairage public, de qualité d'éclairage, d'optimisation du fonctionnement et d'économie d'énergie.

Pour cela après avoir consulté les services de l'ADEME, la collectivité souhaite mettre en œuvre un diagnostic sur l'ensemble de l'éclairage public. Elle s'est donc rapprochée du bureau d'étude Rossignol à Saint-Cyprien spécialisé dans ce domaine afin d'en évaluer le coût qui s'élève à 4 650 € HT.

Les conclusions du diagnostic porteront sur :

- 1- Inventaire technique de l'existant
- 2- Inventaire financier de l'existant (Investissement + fonctionnement)
- 3- Schéma directeur de rénovation chiffré en « coût global » (Investissement + fonctionnement + économies énergétiques)
- 4- Comparatif des avantages techniques et/ou financiers en regard de la situation actuelle

La mise en œuvre de travaux découlant de ce diagnostic permettra des économies d'énergie, de fonctionnement et de maintenance en améliorant la qualité de l'éclairage public.

Dans ce cadre l'ADEME (Délégation Régionale du Languedoc Roussillon représentée par Camille FABRE, 119 avenue Jacques Cartier, 34965 MONTPELLIER cedex 3) propose des subventions pouvant atteindre 70 % du diagnostic.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire à demander la subvention auprès de l'ADEME afin de pouvoir engager la démarche préalable.

- **DEMANDE DE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE**  
**Délibération N° 2011/013**

**Monsieur Robert CLARIMON** présente au Conseil Municipal le projet global d'animation et de financement de la bibliothèque municipale pour l'année 2011.

Il propose de demander une subvention au Conseil Général.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** de fixer la dotation globale annuelle de la Bibliothèque à 3000 euros pour 2011, servant à financer l'achat d'ouvrages pour les adultes ainsi que les animations annuelles.
- **DECIDE** d'allouer une dotation exceptionnelle de 1000 euros pour l'achat d'ouvrages destinés au fonds « jeunesse ».
- **DIT** qu'une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général pour soutenir le développement du fonds « jeunesse ».

## **II/ PERSONNEL COMMUNAL**

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE  
CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL  
Délibération N° 2011/014**

**Le Maire expose** à l'Assemblée :

- que Monsieur Jérôme CARBASSE, Adjoint Technique Territorial 1<sup>ère</sup> classe peut bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe.
- qu'en raison d'un congé de longue durée d'un Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Contractuel 2<sup>ème</sup> classe pour pourvoir à ce remplacement.

Il l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE CREER** un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures.
- **DE CREER**, un poste d'Adjoint Technique Contractuel 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures, pour pourvoir au remplacement d'un Agent en Congé de Longue Durée.
- **DIT** que le tableau des effectifs est ainsi modifié :

### **Filière Administrative**

- 1 Attaché Territorial
- 1 Secrétaire de Mairie
- 3 Adjoints Administratifs Territorial 1<sup>ère</sup> classe
- 3 Adjoints Administratifs Territoriaux 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Adjoint Administratif Territorial 2<sup>ème</sup> classe 30/35<sup>e</sup>
- 1 Contractuel Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures
- Remplacement congés de maladie et de maternité
- 1 Contractuel Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup> heures
- Remplacement congés de maladie et de maternité.

### **Filière Technique**

- 1 Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 Adjoints Techniques Territoriaux 1<sup>ère</sup> classe
- 5 Adjoints Techniques Territoriaux 2<sup>ème</sup> classe
- 1 Adjoint Territorial contractuel 2<sup>ème</sup> classe à 28/35<sup>ème</sup>
- 1 Adjoint Technique Territorial contractuel 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>

### **Filière Médico Sociale**

- 1 ATSEM 1<sup>ère</sup> Classe
- 1 Agent Spécialisé Principal 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles

### Filière Animation

- 1 Animateur Territorial, 35/35<sup>ème</sup>
- 2 Adjoints d'Animation Territorial 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>
- 5 Adjoints d'Animation Territoriaux 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>
- 3 Adjoints d'Animation Territoriaux contractuels 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>
- 2 Adjoints d'Animation Territoriaux contractuels 2<sup>ème</sup> classe 17.50/35<sup>ème</sup>

### Contractuels

- 3 Adjoints Territoriaux contractuels 2<sup>ème</sup> Classe 35/35<sup>ème</sup>
- 3 Adjoints Territoriaux contractuels 2<sup>ème</sup> Classe à 17.5/35<sup>ème</sup>
- 1 Adjoint Territorial contractuel 2<sup>ème</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup>

## III/ LOTISSEMENT COMMUNAL

- **ECLAIRAGE PUBLIC : CHOIX DE L'ENTREPRISE**  
Délibération N° 2011/015

**Monsieur Le Maire** commente les résultats de la réunion informelle de la Commission d'Appel d'Offre concernant la fourniture d'éclairage public du lotissement communal et le choix de l'entreprise.

Le montant total hors taxes du marché s'élève à 16 456.00 €.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise suivante :

- **WE FE Lumières**

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE M. Le Maire** à signer le marché avec l'entreprise retenue.

- **COMMERCIALISATION DES TERRAINS : CHOIX DE L'ADJOINT SIGNATAIRE**  
Délibération N° 2011/016

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20 janvier 2011 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement communal « Les Margueridettes ».

Il expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner l'Adjoint signataire de la convention et des actes de vente avec les particuliers.

**Monsieur Robert CLARIMON** s'étant proposé pour assurer ce rôle,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Robert CLARIMON comme signataire
- **DONNE DELEGATION** à Monsieur Robert CLARIMON pour la signature de la convention et des actes de vente.

## IV/ URBANISME

- **PARCELLE AK 66 RUE FOUNT D'EN VILA : DESENCLAVEMENT ACCES CANTINE**  
Délibération N° 2011/017

**Monsieur Le Maire** informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'envisager l'acquisition du terrain cadastré AK 66 situé Rue de la Fount d'en Vila afin de désenclaver la cantine scolaire et fournir un accès direct à celle-ci ainsi que la possibilité de réaliser des places de parking.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'envisager la future acquisition de la parcelle AK66.

- **MODIFICATION DU POS : EQUIPEMENTS PUBLICS CULTURELS OU SPORTIFS**  
**Délibération N° 2011/018**

## **V/ QUESTIONS DIVERSES**

- Ecole Primaire : Proposition demande d'un devis pour portail et portillon à rehausser avec surface pleine pour éviter les intrusions.  
Réflexion sur le moyen d'empêcher ces effractions, caméra, projecteur, gendarmerie
- Cantine scolaire : subvention accordée par le Conseil Général de 100 000 €  
Demande de subvention à effectuer auprès de la Préfecture qui équivaldra à 25 % du montant total.
- Lotissement communal : début des travaux de voirie le 28 mars.

La séance est levée à 20 h 05.

**Fait à Montescot le 10 mars 2011**

**Le Maire,**

**Les Conseillers Municipaux,**

**Michel MARTIN**